

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 11 mars 2024

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
500, Boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4253-2024 – Énergir – *Demande de révision administrative de la décision D-2024-007 déposée par la FCEI en vertu de l'article 37 de la Loi sur la Régie de l'énergie* / PARTICIPATION DU ROÉÉ À L'AUDIENCE DU 12 MARS 2024
N/D : 1001-156

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la correspondance de la Régie (Pièce [A-0002](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) informe la Régie qu'il participera à l'audience du 12 mars 2024 dans le dossier mentionné en objet.

Le ROÉÉ, à titre d'intervenant reconnu dans le présent dossier, prévoit une durée de 20 minutes pour la présentation de sa plaidoirie et se réserve le droit de contre-interroger les témoins d'Énergir, de la FCEI ou d'autres participants s'il y a lieu.

Le ROÉÉ participera à cette audience par visioconférence par le biais de l'application Microsoft Teams.

En espérant le tout conforme veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations les meilleures.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE



par: Eugénie Veilleux, avocate

EV/bz

c.c. (courriel seulement)
M^e Marie Lemay-Lachance, Énergir
Dossiers réglementaires Énergir
Jean-Pierre Finet, Analyste
Simon Paré-Poupart, Coordination du ROÉÉ